



## Rapport de la Municipalité au Conseil Général sur la gestion et les comptes de l'exercice 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Rapport de la Municipalité sur la gestion

S. Delémont

#### **Site internet communal**

Une réflexion a été menée en collaboration avec la société INETIS concernant la refonte du site internet communal. Les travaux réalisés en 2025 ont principalement porté sur la définition de l'arborescence et l'organisation des contenus afin d'améliorer l'accès aux informations pour la population.

#### **Déchetterie intercommunale**

À la suite de plusieurs mois de discussions et de coordination avec la commune de Grancy, la déchetterie de Grancy est désormais accessible aux habitants des communes de La Chaux, Grancy et Senarclens.

Cette nouvelle organisation permet de maintenir l'ensemble des prestations précédemment proposées à Senarclens, notamment les zones d'échange ainsi que les collectes des plastiques, du papier et du carton. Elle a également permis la vente du compacteur communal pour un montant de CHF 10'000.–.

#### **Taxe au sac**

La commune est intégrée au système régional de taxation des déchets géré par VALORSA, qui assure la gestion administrative ainsi que le reversement trimestriel des montants aux communes.

En 2025, la commune de Senarclens a perçu un montant de CHF 16'943.70 correspondant à environ 47 tonnes de déchets collectés.

#### **Coup de balai**

L'édition annuelle du « Coup de balai » s'est déroulée en septembre. Peu de déchets ont été collectés sur le territoire communal, témoignant du comportement globalement respectueux de la population envers l'environnement.

Une présentation animée par un apiculteur a permis de sensibiliser les participants à l'importance de la préservation des abeilles. La matinée s'est terminée dans une ambiance conviviale autour d'une raclette.

## **Aménagements paysagers**

En novembre, des plantations d'arbres et d'arbustes ont été réalisées à la place de jeux en collaboration avec l'équipe de SOVET. Cette démarche s'inscrit dans la volonté communale de renforcer la biodiversité et d'améliorer la qualité des espaces publics.

## **Sortie des aînés**

La commune a organisé, en 2025, une sortie des aînés dans le Jura. Deux formules étaient proposées : une balade pédestre pour les participants souhaitant marcher ainsi qu'un transport en bus jusqu'à la buvette des Amburnex pour les autres participants. Malgré une dégradation des conditions météorologiques en cours de journée, le repas, composé d'une fondue et de spécialités de chalet, s'est déroulé dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

## **Repas des aînés**

À la demande d'un habitant, un repas trimestriel a été instauré au Café du Tilleul afin de permettre aux aînés de se retrouver régulièrement autour d'un repas convivial. Le fonctionnement repose sur une participation individuelle pour les plats, tandis que les boissons sont offertes par la commune et les cafés par le tenancier. Cette initiative rencontre un vif succès, avec une participation moyenne d'environ 25 personnes à chaque rencontre.

## **Fête du 1er août**

La célébration de la fête nationale a débuté par une visite de la fromagerie locale avant son ouverture officielle au public. De nombreux habitants ont participé à cette découverte des installations et des activités du site.

En soirée, la population s'est réunie à la grande salle de Senarclens pour une manifestation festive animée par le groupe Coquino. La restauration, notamment les risottos préparés par Stéphane Willen, a été particulièrement appréciée. Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et a rencontré un beau succès.

## **Journée des sapins**

Le 6 décembre, la commune a organisé un marché réunissant plusieurs artisans locaux proposant différents produits artisanaux. Un spectacle préparé par Alix Grandjean, accompagné d'un groupe de parents et des enfants du village, a également animé cette journée.

La manifestation s'est terminée autour d'une fondue préparée avec les produits de la fromagerie de l'Étraz, suivie de desserts réalisés par l'équipe de Senarcl'ensemble.

## **Police des constructions**

Au 1er janvier 2025, 16 dossiers étaient en cours de traitement. Durant l'année, la Municipalité a délivré 3 permis de construire ainsi que 6 permis d'utiliser ou d'habiter.

Au 31 décembre 2025, 15 dossiers demeuraient ouverts, qu'il s'agisse de demandes préalables, de demandes de permis ou de chantiers en cours de réalisation.

Le traitement de ces dossiers représente une charge importante pour la Municipalité et l'administration communale. Une part significative des honoraires versés à l'avocat-conseil ainsi qu'au Service technique de Cossonay concerne d'ailleurs la police des constructions. Les procédures nécessitent régulièrement plusieurs échanges en raison de documents incomplets ou manquants.

## **Épuration**

Dans le domaine de l'épuration, notre employé John Belet a obtenu, à la suite d'une formation spécifique, le certificat de surveillant de station d'épuration. Il assure désormais officiellement la responsabilité de la STEP communale, garantissant un suivi conforme aux exigences environnementales et cantonales.

## **SI – Route de l'Etraz**

L'année 2025 a marqué l'achèvement des importants travaux réalisés à la Route de l'Etraz. Ce chantier a permis le renouvellement complet des conduites d'eau sanitaire, des réseaux d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU), ainsi que des alimentations électriques et de l'éclairage public.

L'ensemble des infrastructures est désormais souterrain, améliorant à la fois la sécurité, la fiabilité des réseaux et l'esthétique générale du village. La pose du tapis bitumineux final est prévue au début du mois de juin 2026.

## **Éclairage public**

La modernisation de l'éclairage public s'est poursuivie durant l'année 2025. À la fin de l'exercice, l'ensemble des candélabres communaux était équipé de luminaires LED.

Cette transition permet une diminution de la consommation énergétique et des coûts d'entretien, tout en contribuant aux objectifs communaux en matière de durabilité et d'efficacité énergétique.

## **Routes communales**

À la suite d'interpellations de riverains ainsi que des constats effectués par la Municipalité concernant la vitesse des véhicules, les routes de Gollion, de Vuillerens ainsi que le centre du village ont été limitées à 30 km/h.

Cette mesure vise principalement à améliorer la sécurité des piétons, notamment des enfants se rendant à l'arrêt de bus, ainsi que des personnes circulant à pied dans le village.

## **Ancienne Forge 17**

À la suite du départ des locataires et conformément au préavis municipal n°09/2022 relatif à la rénovation des salles d'eau de l'appartement de l'Ancienne Forge 17, les deux salles d'eau ont été entièrement rénovées selon les normes actuelles.

Ces travaux ont permis de remettre le logement en location dans de bonnes conditions.

## Comptes de fonctionnement

Les comptes communaux 2025 se présente comme suit :

PRODUITS	CHF	3'419'334.26
CHARGES	CHF	<u>3'408'192.40</u>
<b>EXEDENT DE REVENUS</b>	<b>CHF</b>	<b><u>11'141.86</u></b>

La marge d'autofinancement (cash-flow) est de CHF 425'451.76.

Venons-en maintenant à l'analyse des postes de la gestion et des comptes qui ont eu un impact significatif sur le résultat de fonctionnement de l'année 2025.

### **1 ADMINISTRATION GENERALE**

*Les indemnités, et frais de vacations*, compte 10.306, d'un montant total de CHF 47'747.-, comprennent les vacations et indemnités de la Municipalité.

La somme des salaires du personnel administratif est en léger dépassement budgétaire : des heures supplémentaires ont été payées au greffe et la mise en place du MCH2 (Plan comptable harmonisé) pour l'année 2026 a généré une charge de travail supplémentaire pour la bourse.

Le compte 11.306, *indemnités, frais de vacations*, quant à lui, affiche les vacations du Conseil Général et ses diverses commissions pour un montant de CHF 5'855.-.

Le compte 11.315, *entretien équipement de bureau*, comprend entre autres les charges annuelles des licences informatiques et contrats de maintenance pour CHF 10'492.- et CHF 4'086.- concernant la 2<sup>ème</sup> phase de l'introduction du MCH2. Une dépense de CHF 26'722.- pour la création du nouveau site internet a été réalisée.

Dans le compte 11.317, *Réceptions et manifestations*, figurent entre autres les charges de la sortie des aînés ainsi que celles liées à la fête du 1<sup>er</sup> août, au martelage, au coup de balai, à la journée de l'UCV et au repas communal.

Le compte 11.318, *honoraires, prestations de services et assurances*, comprend notamment divers honoraires réglés concernant la police des constructions et le PACom pour un montant de CHF 37'303.- et de CHF 6'265.- pour les prestations du service technique à Cossonay ainsi que CHF 3'027.- concernant la révision des comptes et CHF 4'780.- d'honoraires concernent le PECC. Dans ce compte figure également des prestations non budgétées du nouvel employé communal partagé depuis le mois de mai pour CHF 15'600.- et les remplacements pour le greffe pour CHF 7'783.-.

*Aides, dons et subventions*, compte 11.365, contient entre autres des écritures internes pour un montant de CHF 29'400.- concernant la mise à disposition des salles et terrains communaux aux sociétés locales.

La subvention de CHF 1'094.- pour le PECC ainsi que les heures refacturées des employés de la commune figurent dans le compte 11.436, remboursement de tiers.

Dans le compte 17.352, part à des charges intercommunales, le déficit de l'année 2025 de l'ASPIC pèse pour notre commune pour CHF 6'775.-, ainsi que CHF 4'298.- pour l'AIPCV.

## 2 FINANCES

Les recettes d'impôt sur le revenu des personnes physiques sont en légère hausse, de plus nous avons pu enregistrer des recettes extraordinaires d'impôt de succession de CHF 300'000.-. Le taux d'imposition reste inchangé à 68,5 % de l'impôt cantonal de base.

Compte 22.380, nous avons approvisionné le fonds PECC de CHF 16'500.- et les réserves générales de CHF 310'000.-.

### ***Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) – Projet décompte final 2025***

Péréquations intercommunales (22)		Comptes 2025
		CHF
Péréquation des ressources	Solidarité principale	-202'021
	Prélèvement conjoncturels	114'506
Péréquation des besoins	Compensation 'surface productive'	-521
	Compensation 'Elèves pondérés'	-35'063
Compensation des charges part. villes	Couche population	234'479
	Compensation des déficits lignes trafic	51'084
<b>Coût net péréquation intercommunale</b>		<b>162'464</b>
Facture policière (61)		73'213
Participation à la cohésion sociale (72)		491'680
<b>Coût net des péréquations</b>		<b>727'357</b>

*Remarque : les montants précédés d'un signe négatif sont en faveur de la commune*

Compte 23.330.3, *amortissements du patrimoine financier*, CHF 10'000.- ont été amorti sur la rénovation du Café-restaurant du Tilleul et le total de CHF 64'820.- de la réfection de l'ancienne Forge a également été amorti.

## 3 DOMAINES ET BATIMENTS

**31 Terrain**, compte 31.423.1, *Location des terrains 'Condémines'*, le montant de CHF 47'327.- correspond aux redevances annuelles du droit de superficie encaissées, liées aux deux immeubles des parcelles 440 et 441.

**35 Bâtiments communaux**, cette rubrique montre un excédent de recettes de CHF 170'608.- Les frais concernant le remplacement de la pompe de circulation du chauffage de la salle de CHF 4'485.- figure dans le compte 352.312. Les frais de gérance figurent dans les comptes 'Honoraires' de chaque bâtiment.

## 4 TRAVAUX

**43 Routes**, les charges budgétées concernant le chantier de la route de l'Etraz n'ont pas eu lieu sur l'année 2025 ; la nouvelle couche de recouvrement sera effectuée en 2026 et figurera dans l'investissement (voir préavis 25/2025).

**45 Ordures ménagères et décharges**, dans le compte 45.352 figurent les coûts de la déchetterie intercommunale de Grancy qui a été mise en place depuis novembre 2025.

**46 Réseau d'égouts et d'épuration**, au compte 46.352, le montant de CHF 55'105.- représente les coûts de la station intercommunale d'épuration des eaux Grancy-Senardlens. Les honoraires d'étude concernant la STEP interrégionale de la Senoge de CHF 9'204.- figurent dans le compte 46.318.

## 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

**51 Enseignement primaire**, en 2025 nous comptons 53 enfants scolarisés. L'association intercommunale ASICOV gère les écoles primaires pour 11 communes. En matière d'enseignement, la part des communes est composée essentiellement du coût de l'infrastructure immobilière et des transports. Le coût par élève se monte à CHF 4'892.- (CHF 4'474.- en 2024).

**52 Enseignement secondaire**, 17 enfants ont suivi le cycle secondaire à Cossonay, géré par l'ASICOPE. Le coût total concernant l'enseignement par élève se monte à CHF 4'403.- pour notre commune. (CHF 5'108.- en 2024).

## 6 POLICE

**65 Défenses contre incendie**, le compte 65.352, *part à des charges intercommunales*, enregistre les coûts de CHF 31.- par habitant.

**66 Protection civile**, compte 66.352, *part à des charges intercommunales*, notre contribution s'élève à CHF 19.80 par habitant.

**68 Militaires**, notre contribution annuelle à la convention d'exploitation de l'installation de tir de Grancy s'élève à CHF 1'500.-.

## 7 SECURITE SOCIALE

**71 Service social**, notre contribution au réseau d'accueil de jour de la petite enfance de Cossonay et région (AJERCO) est de CHF 246.- par habitant.

**72 Prévoyance sociale cantonale**, au compte 72.351; le montant de CHF 491'680.- concerne notre participation à la cohésion sociale. L'augmentation entre 2024 et 2025 de CHF 192'578.- est due à la suppression de la solidarité indirecte (prélèvements conjoncturels) qui est dorénavant déduit de la péréquation des ressources (compte 22.452).

## 8 SERVICES INDUSTRIELS

**81 Service des eaux**, l'investissement de CHF 174'638 relatif au réseau d'eau du chantier de la route de l'Etraz-Est a pu être amorti totalement grâce à notre fonds de réserve qui a été diminué de CHF 198'248.

## BILAN

Notre bilan présente un état de disponibilités d'un montant de CHF 879'746.-, l'augmentation de la trésorerie nette est de **CHF 400'856.-**.

L'analyse des flux de trésorerie et variations du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- Les fonds propres (capital et fonds de réserve) sont en augmentation de CHF 139'394.- suite à l'attribution de CHF 326'500.- aux fonds de réserves et au bénéfice de l'exercice de CHF 11'141.86 et d'un prélèvement aux fonds de réserve de CHF 198'248.-.
- Les amortissements de l'exercice s'élèvent à CHF 286'058.-, notre **marge d'autofinancement** (cash-flow) s'élève ainsi à **CHF 425'452.-**.
- La variation des débiteurs, créanciers et transitoires a généré des liquidités supplémentaires de **CHF 223'853.-**.
- Les **investissements** ont provoqué une diminution des liquidités de **CHF 248'449.-**.

**A l'actif**, le compte 9112, *Impôts à encaisser*, représente un solde de CHF 356'533.-. Quant à notre compte 9115, *Débiteurs*, il n'est composé que de factures récentes.

Les éléments constituant la rubrique 912, *Placements du patrimoine financier*, s'élèvent à CHF 5'258'358.-. Nos titres et papiers-valeurs, compte 9153, sont enregistrés au bilan à CHF 6.- l'estimation de ces titres était de CHF 383'450.- au 31 décembre 2025.

Le compte 9138, *Receveur*, affiche un solde de CHF 36'351.- concernant le bouclage d'impôt 2025 qui nous était encore dû par l'ACI au 31 décembre 2025.

**Au passif**, nous avons au 31 décembre 2025 les emprunts suivants à moyen et long terme :

<b>Emprunt</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>
Suva	1'000'000.--	0.56 %	31.12.2026
CIP	1'000'000.--	0.85 %	30.09.2027
CIP	500'000.--	0.85 %	30.09.2027
<b>Total</b>	<b>2'500'000.--</b>		

Nos fonds de réserve de renouvellement et de recettes affectées se montent à CHF 3'605'612.-, soit une augmentation de CHF 128'252.-.

Au 31 décembre 2025, notre bilan se monte à CHF 7'483'805.41 et le capital, augmenté du bénéfice de l'exercice de CHF 11'141.86, s'élève à CHF 1'194'200.36.



## CONCLUSIONS GENERALES

Le CONSEIL GENERAL de SENARCLENS :

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et finances,

**Décide**

**d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025  
et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.**

*La Syndique*  *La Secrétaire*  
*S. Delémont*  *N. Joss*

*Adopté en séance de Municipalité dans sa séance du 19.05.2026.*